

# INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice 2019/2020

## 243 - FONDATION VICTOR DILLARD

41 - BLOIS

I	INFORMATIONS GENERALES
II	INFORMATIONS SUR LE BILAN
III	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
IV	AUTRES INFORMATIONS
V	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Les comptes de l'Exercice clos au 31/08/2020 font apparaître les éléments suivants :

**Total de l'Actif : 6 150 932.19 €**

Contre 5 990 797.87 € au 31/08/2019

**Déficit Global 2019/2020 : - 311 421.54 €**

Contre un déficit de - 189 359.95 € en 2018/2019

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du  
**1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.**

## I. INFORMATIONS GENERALES :

### 1) Faits majeurs de l'exercice :

- a. L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. L'impact sur les comptes est moindre concernant la fondation, car elle a continué à percevoir des loyers des OGEC. Cependant un report des échéances de 6 mois est constaté pour les emprunts du CIC, à partir d'Avril 2020.
- b. Achat d'un bien à Herbault pour 150 k€, acte signé le 06 septembre 2019. Les fonds ont été déposés chez le notaire fin août 2019. L'OGEC Coeur Immaculé d'Herbault a participé à l'achat à hauteur de 35 k€. Cette avance est déduite des loyers normalement dus par l'OGEC sur les 8 prochaines années. Un équivalent loyer est constaté.
- c. Acquisition d'une yourte de Contres pour 35 889.60 €, un acompte de 30 k€ a été versé sur 2018/2019.
- d. Don des bâtiments de l'école de Salbris par l'Association d'Education Chrétienne de Salbris le 27 février 2020 à hauteur de 400 k€.
- e. La fondation a vendu les bâtiments de Notre Dame à Romorantin le 24 août 2020 pour 360 k€ au profit de l'Union Chrétienne de Saint Chaumont.
- f. La maison de Molineuf reçue en leg par Mme YVON, sur 2018/2019, a été vendue pour 190 800 € le 08 janvier 2020.
- g. La fondation se porte caution pour 2 nouveaux emprunts contractés par l'OGEC St Charles à Blois, à hauteur respective de 300 k€ et 450 k€.
- h. La fondation a renouvelé les baux à loyer au 01 septembre 2020 pour les bâtiments apportés par le Syndicat d'Enseignement Libre et le Groupe scolaire St Hilaire.
- i. Les taxes foncières relatives aux baux emphytéotiques sont directement transmises aux OGEC par le centre des impôts. La fondation reçoit encore les taxes foncières pour les autres baux.
- j. Le conseil d'administration du 02 juin 2020 a acté la résiliation du bail avec le Théâtre de Monsabré avec une date d'effet au 01 janvier 2021. Le locataire conteste cette résiliation.
- k. Le conseil d'administration du 02 juin 2020 a également décidé que la fondation se porterait caution d'un prêt établi au nom de l'OGEC Notre Dame à Vendôme, à hauteur de 1 600 k€. A la clôture de l'exercice ce prêt n'est pas encore signé.
- l. La fondation a accordé une remise de 3 mois de loyers pour le théâtre Monsabré.

### 2) Principes comptables et méthodes de base :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et suivant le cadre comptable spécifique à l'enseignement catholique défini par la commission comptable de la FNOGEC :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 3) Situation immobilière :

Apporteur	Etablissement apporté	Type de contrat
Syndicat Enseignement Libre	Ecole maternelle-primaire du Sacré-Cœur à Ouzouer-le-Marché	Bail à loyer à compter du 01/09/2008 d'une durée de 9 ans avec tacite reconduction par période de 3 ans, dernier renouvellement 01/09/2020
	Ecole maternelle-primaire Notre-Dame à Chitenay	
	Ecole maternelle-primaire Ste Marie-Madeleine aux Montils	
	Ecole maternelle- primaire St Joseph de Sambin	
	Collège Le Prieuré de Sambin	
	Ecole maternelle-primaire Ste Marie de Villefranche-sur-Cher	
	Ecole maternelle-primaire de Mer	
	Ecole maternelle-primaire Brottier de Blois	
	Ecole à Contres	
Groupe Saint Hilaire	Collège ND et St Joseph de Mer	Bail à loyer à compter du 01/09/2008 d'une durée de 9 ans avec tacite reconduction par période de 3 ans
	Ecole Libre Notre Dame des Aydes	
Association St Martin	Collège-Lycée St Joseph de Vendôme	Bail à loyer à compter du 01/09/2008 d'une durée de 9 ans avec tacite reconduction par période de 3 ans
	Ecole maternelle-primaire Notre-Dame de Vendôme	
OGEC Notre Dame de Vineuil	Ecole maternelle-primaire et collège Notre-Dame de Vineuil	
Association Pont du Gast	Collège St Charles de Blois	
	Ecole St Charles (la Quinière) de Blois	
	Ecole maternelle-primaire Ste Marie de Monsabré	
	Ecole maternelle-primaire et collège St Vincent de Blois	
	Ecole maternelle-primaire Les Bernardines de St Aignan-sur-cher	
Association Œuvres Catholiques	Ecole Ste Marie de Monsabré 11 rue Berthault	
	Théâtre Monsabré 11 rue Berthault	
	Appartement Monsabré 11 rue Berthault	
Amicale des anciens élèves des frères des écoles libres de Blois	12 rue Pont du Gast.	

Apporteur	Etablissement apporté	Type de contrat
Syndicat de l'enseignement libre	7 rue de la libération maison ancienne.	
SCI Les Presbytères	Ecole St Joseph d'Authon	Propriétaire par acte notarié du 28/08/2008
Fondation Victor Dillard	Terrain + château Boissay à Fougères sur Bievres	Propriétaire à la suite de l'achat
	Ecole de Clamecy à Selles-sur-cher	
Association Saint Joseph	Ecole à Romorantin	Vente le 25/08/2020
Association Diocésaine de Blois	Ecole de Lamotte Beuvron 5 rue du Baron Blanquet 7 rue du Docteur Chevalier	Acte notarié du 07 octobre 2015
Mme YVON (décédée)	Maison 3 chemin des Tirons à Valencisse	Propriétaire : Acte notarié du 11 septembre 2018 / vente le 06/09/2019
Société TERTRE	32 rue du TERTRE à Vineuil	Achat acte notarié
Commune de Contres	24 rue A.Poulin à Contres	Acte d'échange du 14/06/2018
Association d'Education Chrétienne de Salbris	Ecole rue de l'Abbé Paul Gru à Salbris	Propriétaire : Acte notarié du 27/02/2020
Commune de Vineuil	69 chemin rural des ruelles, une section du chemin	Propriétaire : Acte notarié du 11/02/2020
Congrégation des sœurs Franciscaines servantes de Marie	Ensemble immobilier 5 place du 11 novembre et du 8 mai	Propriétaire / Acte notarié du 06/09/2019



## II. INFORMATIONS SUR LE BILAN :

### 1) BILAN ACTIF :

#### a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles):

##### Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure ( <i>gros œuvre</i> )	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration ( <i>cloisons carrelages...</i> )	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Equipements lourd de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5 %
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel pédagogique ( <i>hors informatique</i> )	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel de bureau ( <i>hors informatique</i> )	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Equipements pédagogiques lourds ( <i>financés par la taxe d'apprentissage</i> )	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Logiciels	1 an	100 %

NATURE	Montant brut au 31/08/2019	Acquisitions	Sorties	Valeur brute au 31/08/2020
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	10 565,06	0,00	0,00	<b>10 565,06</b>
Terrains	735 643,00	55 680,00	66 404,00	724 919,00
Constructions	6 838 761,97	495 000,00	602 401,49	6 731 360,48
Matériel mobilier lié à l'activité	2 538,00	0,00	0,00	2 538,00
Autres Immobilisations corporelles	14 109,26	0,00	0,00	14 109,26
Immobilisations en cours	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 781 617,29</b>	<b>550 680,00</b>	<b>848 805,49</b>	<b>7 483 491,80</b>

## b. Variation des amortissements

NATURE	Montant brut au 31/08/2019	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations Incorporelles	10 565,06	0,00	0,00	10 565,06
Constructions	2 743 004,84	263 383,94	126 975,86	2 879 412,92
Matériels mobiliers liés à l'activité	2 538,00	0,00	0,00	2 538,00
Autres Immobilisations Corporelles	14 109,26	0,00	0,00	14 109,26
<b>TOTAL</b>	<b>2 770 217,16</b>	<b>263 383,94</b>	<b>126 975,86</b>	<b>2 906 625,24</b>

## c. Variation des immobilisations financières

Montant brut au 31/08/2019	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2020
107 817,99	1 699,41	0,00	109 517,40

## d. Créances Etablissements, autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	31/08/19	31/08/2020	Varia.	%	31/08/19	31/08/2020	Varia.	%
Acomptes Fournisseurs	62 493,50	<b>796,83</b>	-61 696,67	N5				
Créances Etablissements	51 764,67	<b>35 343,43</b>	-16 421,24	-31,72	12 276,19	<b>14 291,80</b>	2 015,61	16,42
Autres Créances	67 599,40	<b>86 801,04</b>	19 201,64	28,41	42 633,06	<b>43 154,51</b>	521,45	1,22
<b>TOTAL</b>	<b>181 857,57</b>	<b>122 941,30</b>	<b>-58 916,27</b>	<b>-32,40</b>	<b>54 909,25</b>	<b>57 446,31</b>	<b>2 537,06</b>	<b>4,62</b>



## e. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - valeurs latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2018/2019	2019/2020	Variation		Plus ou moins value latente
			Valeur	%	
20,28 obligations MT3M	4 689,85	4 689,85	0,00	100,00	2 376,31
<b>TOTAL</b>	4 689,85	4 689,85	0,00	100,00	2 376,31

## f. Comptes de régularisation Actif :

	2018/2019	2019/2020	Varia.	%
Charges constatées d'avance	18 101,14	17 327,23	-773,91	100,00

Dont Taxes Foncières : 15 823.34 €

## 2) BILAN PASSIF :

### a. Mouvements des Fonds Associatifs :

	Montant au début de l'exercice 01.09.2019	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31.08.2020
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 321 394,37	400 000,00	0,00	7 721 394,37
Résultats cumulés a reporter	-2 176 881,59	0,00	189 359,95	-2 366 241,54
Résultats (2)	-189 359,95	0,00	122 061,59	-311 421,54
<b>TOTAL</b>	4 955 152,83	400 000,00	311 421,54	5 043 731,29

Le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2019 a approuvé la donation de l'ensemble immobilier de Salbris pour un montant de 400 k€. Cet apport a été effectué par l'association d'éducation chrétienne de Salbris. Le Conseil d'Administration en date du 13 février 2020 a approuvé les comptes et a affecté le déficit de l'exercice de - 189359.95 € en report à nouveau.

**b. Les provisions pour risques et charges et fonds dédiés :**

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Nom établissement bénéficiaire des fonds	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789xxx )	Engagement à réaliser sur ressources affectées ( compte 689xxx )	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ogec Sambin Le Prieuré	0,00	1 604,40	1 843,15	238,75
Ogec Notre Dame des Aydes à Blois	5 586,75	11 985,25	6 971,50	573,00
Ogec Saint Vincent Brottier	955,00	1 744,17	3 654,17	2 865,00
Ogec St Joseph à Mer	716,25	1 766,75	2 435,25	1 384,75
Ogec Ste Geneviève à Contres	7 105,20	8 738,25	3 657,65	2 024,60
Ogec Vendôme	448,85	3 457,10	3 390,25	382,00
OGEC à Chitenay	1 432,50	1 432,50	0,00	0,00
OgecSt Joseph à Authon	0,00	19 100,00	19 100,00	0,00
Ogec St Joseph à Sambin	2 865,00	2 865,00	0,00	0,00
OGEC St Joseph Vendome	28,65	0,00	4 030,10	4 058,75
Ogec Sacré Cœur à Ouzouer le Marché	0,00	0,00	308,47	308,47
Ogec Fougeres sur Bievre	0,00	9 578,65	9 674,15	95,50
Ogec St Jean Bosco à Lamotte Beuvron	14 898,00	17 715,25	12 462,75	9 645,50
Ogec Notre-Dame à Vineuil	0,00	0,00	238,75	238,75
Ogec St Charles à Blois	0,00	0,00	143,25	143,25
Ogec à Herbault	0,00	1 795,40	2 081,90	286,50
Ogec Monsabré à Blois	0,00	105,05	248,30	143,25
Ets hors Fondation	28 382,61	43 084,84	24 462,39	9 760,16
solidarité famille	23 176,04	1 580,00	2 388,09	23 984,13
soutien projets enseignement catholique	6 231,57	1 177,05	2 388,09	7 442,61
Prospectives et Diagnostics	65 128,85	0,00	9 552,37	74 681,22
Travaux apportés aux Ets	19 146,11	4 706,90	9 552,37	23 991,58
Solidarité Réfugiés	2 066,84	2 483,00	2 497,36	2 081,20
Solidarité Immobilière	0,00	116 000,00	400 265,00	284 265,00
<b>TOTAUX</b>	<b>178 168,22</b>	<b>250 919,56</b>	<b>521 345,31</b>	<b>448 593,97</b>

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début 31.08.2019	Montant en cours 31.08.2020	Variation		ECHEANCE	
			Valeur	%	jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts établissements de crédit et assimilés (1)	580 441,40	504 489,89	-75 951,51	-13,09	93 009,35	411 480,54
Dettes Financières diverses (concours bancaires)	861,35	4 658,20	3 796,85	440,80	4 658,20	
<b>sous-total : Dettes Financières</b>	<b>581 302,75</b>	<b>509 148,09</b>	<b>-72 154,66</b>	<b>-12,41</b>	<b>97 667,55</b>	<b>411 480,54</b>
Avances acomptes établissements	9 422,20	482,51	-8 939,69	-94,88	482,51	
Fournisseurs	94 931,00	9 843,40	-85 087,60	-89,63	9 843,40	
Dettes Fiscales et Sociales	14 090,00	31 124,33	17 034,33	120,90	31 124,33	
Autres Dettes	125 290,00	75 890,00	-49 400,00	-39,43	75 890,00	
<b>sous-total : Autres Dettes</b>	<b>243 733,20</b>	<b>117 340,24</b>	<b>-126 392,96</b>	<b>-51,86</b>	<b>117 340,24</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>825 035,95</b>	<b>626 488,33</b>	<b>-198 547,62</b>	<b>-24,07</b>	<b>215 007,79</b>	<b>411 480,54</b>

d. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2018/2019	2019/2020	Varia.	%
Produits constatés d'avance	32 440,87	<b>32 118,60</b>	-322,27	-0,99

Dont

- *Equivalent loyer Hérbault : 30 520 € (étalement du produit de 35 k€ perçu lors de l'achat des bâtiments sur 8 ans par un équivalent loyer 56€\*nombre d'élèves sur l'année)*



### III. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

#### 1) Evolution des centres de charges et produits

Centres de Produits Courants : ..... + 19.15 %

➤ Loyers établissements	- 0.21 %
➤ Produits Activités Annexes	- 33.23 %
➤ Dons et libéralités reçus	- 16.92 %
➤ Autres produits gestion courante	na
➤ Produits Financiers	- 48.82 %
➤ Reprise sur engagement	na
➤ Transfert de charges	+ 42.18 %

Centres de Charges Courantes : ..... + 42.00 %

➤ Consommations	- 66.86 %
➤ Autres Charges Externes	+ 1.83 %
➤ Autres Services Extérieurs	- 15.51 %
➤ Autres Impôts et Taxes	- 34.93 %
➤ Coût de Personnel	+ 4.27 %
➤ Dons et subventions accordés	+ 36.28 %
➤ Autres Charges Gestion Courante	+ 1.32 %
➤ Dotations aux Amortissements	+ 3.84 %
➤ Charges financières	- 14.68 %
➤ Dotation Provision ou réserve	na
➤ Engagements sur ressources affectées	na

#### 2) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels ..... 618 981.09 €

➤ Leg	66 054.37 €
➤ Produit cession terrain Molineuf	19 080.00 €
➤ Produit cession terrain Romorantin	35 634.05 €
➤ Produit cession maison Molineuf	171 720.00 €
➤ Produit cession bâtiments Romorantin	324 365.95 €
➤ Divers	2 126.72 €

Les Charges Exceptionnelles ..... 541 939.63 €

➤ VNC terrain Molineuf	20 000.00 €
➤ VNC terrain Romorantin	46 404.00 €
➤ VNC maison Molineuf	169 635.66 €
➤ VNC bâtiments Romorantin	305 789.97 €
➤ Divers	110.00 €



#### IV. AUTRES INFORMATIONS :

##### 1) Autres engagements hors bilan :

##### GARANTIES APORTEES

Année	nom Etb	ville Etb	montant du prêt	montant de la caution	Date de début	durée	Date de fin	taux	banque	capital restant dû au 31/08/2020
2003/04	Appartements	Romorantin	150 000,00	150 000,00	22/04/04	240m	10/01/2025	1,75	Crédit Mutuel	41 345,50
2010/11	Collège Notre-Dame	VINEUIL	329 100,00	329 100,00	10/08/10	180m	10/12/2021	1,34%	Crédit Agricole	117 842,50
2011/12	Collège Lycée NDA	BLOIS	1 300 000,00	1 300 000,00	04/10/12	120m	04/09/2022	Eubib	Caisse épargne	390 000,00
2012/13	Collège St Joseph	VENDOME	240 000,00	240 000,00	30/06/13	180m	31/05/2028	2,61%	Crédit Mutuel	0,00
2014/15	Collège St Joseph	VENDOME	150 000,00	150 000,00	19/06/14	180m	06/08/2028	2,47%	Caisse épargne	0,00
2015/16	Collège St Joseph	MER	500 000,00	500 000,00	01/08/15	180m	01/07/2030	1,80%	Crédit Agricole	394 685,53
2015/16	Ecole St Charles	BLOIS	100 000,00	100 000,00	05/03/16	180M	05/02/2031	1,98%	Caisse épargne	75 129,15
2016/2017	Collège Notre Dame	Vineuil	360 000,00	360 000,00	12/07/17	180m	12/07/2032	1,34%	Crédit Agricole	213 369,54
2017/2018	Lycée Boissay	Fougères	500 000,00	350 000,00	22/05/17	180m	22/01/2032	1,01%	Société Générale	312 828,41
2018/2019	Ecole St Charles	BLOIS	300 000,00	300 000,00	10/12/19	180m	15/12/2034	1,53%	Caisse épargne	286 577,68
2018/2019	Ecole St Charles	BLOIS	400 000,00	400 000,00	10/07/19	240m	10/07/2039	1,73%	Caisse épargne	384 531,58
2019/2020	Lycée Boissay	FOUGERES	150 000,00	150 000,00	01/10/19	62T	01/01/2035	0,00%	ASREC	142 500,00
									<b>TOTAL CAUTIONS</b>	2 358 809,89

Le collège St Joseph à Vendôme a remboursé en anticipé les 2 emprunts où la fondation était caution solidaire.

##### GARANTIES RECUES

Sur l'emprunt d'un montant initial de 322 000 euros souscrit sur 2014/2015 d'une durée de 173 mois, L'UDOGEC du Loir et Cher est caution solidaire.

Sur l'emprunt d'un montant initial de 160 000 euros souscrit sur 2014/2015 d'une durée de 173 mois, L'UDOGEC du Loir et Cher est caution solidaire.

## 2) Autres informations :

Suivi des équivalents loyers accordés par la fondation :

Etablissement	Date CA accordant l'équivalent loyer	Montant total équivalent loyer	Durée (an)	Montant du loyer annuel (56€*nb effectif)	Solde au 31/08/2020
Equivalent loyer Herbault	15/04/2020	35 000 €	8,0	4 480 €	30 520 €

Suivi des avances sur dons :

Avance sur don établissement	Date CA accordant l'avance sur Don	Montant de l'avance sur Dons	Solde avance sur dons au 31/08/2019	Montant dons gardés au 31/08/2020	Solde avance sur dons au 31/08/2020
Les Bernardines - ST AIGNAN	13/07/2018	7 000,00 €	4 278,25 €	47,75 €	4 230,50 €
St Eloi - SAMBIN	02/10/2018	14 000,00 €	10 867,60 €	521,43 €	10 346,17 €
Notre Dame - VINEUIL	29/05/2019	2 800,00 €	2 150,60 €	2 150,60 €	- €
Ste Marie - VILLEFRANCHE	05/12/2019	9 000,00 €	- €	1 948,20 €	7 051,80 €
St Charles à Blois (max 5k€/an sur 20 ans)	25/04/2019	100 000,00 €	97 407,17 €	- €	97 407,17 €
Cœur immaculé à Herbault jusqu'à 10k€ max en 2 ans)	29/05/2019	10 000,00 €	6 393,92 €	4 058,75 €	2 335,17 €
<b>Total</b>					<b>121 370,81 €</b>

## V. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES :

- ✓ Le compte d'emploi et de ressources ne présente que les ressources collectées auprès du public. Les loyers et les produits financiers sont exclus.
- ✓ Les missions sociales réalisées, ainsi que les engagements, correspondent aux participations à des travaux réalisés dans les écoles du Diocèse du Loir et Cher, et à des engagements solidaires (aides aux familles ou soutiens de projets).
- ✓ Les actions réalisées inscrites dans le compte emplois ressources correspondent à des engagements de la fondation envers les établissements.
- ✓ Les contributions bénévoles n'ont pu être recensées sur l'exercice.

Les frais de fonctionnement résultent de l'équation suivante :

TOTAL DES CHARGES (exceptionnelles comprises):	+	1 890 589,22	€
Missions courantes	-	295 936,67	€
Frais de recherches de fonds	-	15 590,21	€
Dotation aux provisions	-	2 427,06	€
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	521 345,31	€
Excédent de l'exercice	-	0,00	
<b>= FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+</b>	<b>1 055 289,97</b>	<b>€</b>

Ci-après: *Compte d'emploi annuel des ressources.*

EMPLOIS	Emplois de 2019/2020 = Compte de résultat	Affectation des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018/2019	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019/2020 = Compte de résultat	Ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019/2020
<b>I - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice</b>		62 523,70
1.1 - Réalisées en France	295 936,67	249 201,39	<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	158 458,36	158 458,36
Actions réalisées directement	0,00	0,00	1.1 - Dons et legs collectés	24 380,93	24 380,93
- entretien et travaux immobiliers	46 735,28	0,00	- Dons manuels non affectés	106 302,00	106 302,00
- versement de subvention aux établissements	1 177,05	1 177,05	- Dons manuels affectés aux établissements	19 600,00	19 600,00
- soutien aux projets de l'enseignement Catholique	0,00	0,00	- Dons manuels affectés à la chasse	0,00	0,00
- diagnostics immobiliers	87 528,00	87 528,00	- Dons manuels affectés au parrainage	6 417,00	6 417,00
- versement de dons flechés (travaux)	39 933,34	39 933,34	- Autres dons manuels	1 758,43	1 758,43
- aide à la solidarité famille	1 580,00	1 580,00	- Médecinat		
- aide aux réfugiés	2 983,00	2 983,00			
- participation actions solidarité	116 000,00	116 000,00			
1.2 - Réalisées à l'étranger			1.2 - Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	15 590,21	15 590,21			
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public			<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		
2.2 - Frais de recherche d'autres fonds privés	15 590,21	15 590,21	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 169 789,76	
2.3 - Charges liées à la recherche de subventions			4 - AUTRES PRODUITS		
Brochures et dépliants	1 055 289,97	7 130,63			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
dont 57 251,72 € de taxe foncière					
et 18 610,69 € d'assurance locaux		271 922,23			
1 - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	1 366 816,65		1 - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 328 248,12	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 427,06		II - REPRISES DES PROVISIONS	0,00	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	521 346,31		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	250 919,56	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		-270 423,75
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	311 421,54	
V - TOTAL GENERAL	1 890 589,22		VI - TOTAL GENERAL	1 890 589,22	-111 967,39
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		271 922,23	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		271 922,23
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolet		
Frais de recherche de fonds			Présentations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	1 890 589,22		Dons en nature		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	1 890 589,22	-321 365,92



**COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2019/2020**

	Exercice (N-1) Clos le 31/08/2019	Exercice en cours Arrêté le: 31/08/2020	%
<b>* PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT</b>			
LOYERS ETABLISSEMENTS	455 009,37	454 073,39	-0,21
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	36 740,94	24 531,55	-33,23
DONS ET LIBERALITES RECUS	190 735,35	158 458,36	-16,92
AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	1 204,05	56 000,00	-
PRODUITS FINANCIERS	6 748,24	3 453,73	-48,82
REPRISE SUR ENGAGEMENTS	106 425,66	250 919,56	-
TRANSFERT DE CHARGES	8 967,52	12 750,00	42,18
<b>TOTAL PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>805 831,13</b>	<b>960 186,59</b>	<b>19,15</b>
<b>* CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
CONSOMMATIONS	4 091,28	1 355,92	-66,86
AUTRES CHARGES EXTERNES	24 943,94	25 399,43	1,83
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	73 038,97	61 712,63	-15,51
AUTRES IMPOTS TAXES ET ASSIM.	120 710,00	78 550,68	-34,93
COUTS DE PERSONNEL	76 959,36	80 244,48	4,27
DONS ET SUBVENTIONS ACCORDES	217 154,82	295 936,67	36,28
AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	2 811,80	2 848,91	1,32
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	253 653,62	263 383,94	3,84
CHARGES FINANCIERES	18 101,12	15 444,56	-14,68
DOT.PROVISIONS OU RESERVES		2 427,06	-
ENGAG. /RESSOURCES AFFECTES	158 277,70	521 345,31	-
<b>TOTAL CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>949 742,61</b>	<b>1 348 649,59</b>	<b>42,00</b>
<b>RESULTATS COURANTS</b>	<b>(143 911,48)</b> (Déficit)	<b>(388 463,00)</b> (Déficit)	
<b>* ELEMENTS EXCEPTIONNELS</b>			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 868,88	618 981,09	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 317,35	541 939,63	
<b>TOTAL ELEMENTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>(45 448,47)</b>	<b>77 041,46</b>	
<b>RESULTATS NETS</b>	<b>(189 359,95)</b> (Déficit)	<b>(311 421,54)</b> (Déficit)	

## BILAN SIMPLIFIE ACTIF

	NET Au 31/08/2019	BRUT	AMORT/PROV.	NET Au 31/08/2020
<b>* ACTIF IMMOBILISE</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10 565,06	10 565,06	
TERRAINS	735 643,00	724 919,00		724 919,00
CONSTRUCTIONS	4 095 757,13	6 731 360,48	2 879 412,92	3 851 947,56
MATERIELS MOBILIERES LIES A L'ACTIVITE		2 538,00	2 538,00	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 109,26	14 109,26	
IMMOBILISATIONS EN COURS	180 000,00			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	107 817,99	109 517,40		109 517,40
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 119 218,12</b>	<b>7 593 009,20</b>	<b>2 906 625,24</b>	<b>4 686 383,96</b>
<b>* ACTIF CIRCULANT</b>				
AVANCES ACPTES FOURNISSEURS	62 493,50	796,83		796,83
ETABLISSEMENTS	39 488,48	35 343,43	14 291,80	21 051,63
AUTRES CREANCES	24 966,34	86 801,04	43 154,51	43 646,53
VALEURS MOBILIERES PLACEMENT	4 689,85	4 689,85		4 689,85
DISPONIBILITES	721 840,44	1 377 036,16		1 377 036,16
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>853 478,61</b>	<b>1 504 667,31</b>	<b>57 446,31</b>	<b>1 447 221,00</b>
<b>* CPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>				
REGULARISATION ACTIF	18 101,14	17 327,23		17 327,23
<b>TOTAL CPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>18 101,14</b>	<b>17 327,23</b>		<b>17 327,23</b>
<b>ACTIF</b>	<b>5 990 797,87</b>	<b>9 115 003,74</b>	<b>2 964 071,55</b>	<b>6 150 932,19</b>



## BILAN SIMPLIFIE PASSIF

	Exercice (N-1) Au 31/08/2019	Exercice en cours Au 31/08/2020
<b>* FONDS PROPRES ASSOCIATION</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS REPRISE	7 321 394,37	7 721 394,37
RESULTATS CUMULES A REPORTER	(2 176 881,59)	(2 366 241,54)
RESULTATS DE L'EXERCICE	(189 359,95)	(311 421,54)
<b>TOTAL FONDS PROPRES ASSOCIATION</b>	<b>4 955 152,83</b>	<b>5 043 731,29</b>
<b>* PROVISIONS POUR RISQUES ET FONDS DEDIES</b>		
FONDS DEDIES	178 168,22	448 593,97
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET FONDS DEDIES</b>	<b>178 168,22</b>	<b>448 593,97</b>
<b>* DETTES</b>		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	581 302,75	509 148,09
AVANCES ACOMPTES ETABLISSEMENTS	9 422,20	482,51
FOURNISSEURS & CPTES RATTACHES	94 931,00	9 843,40
DETTES SOCIALES & FISCALES	14 090,00	31 124,33
AUTRES DETTES	125 290,00	75 890,00
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>825 035,95</b>	<b>626 488,33</b>
<b>* CPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>		
REGULARISATION PASSIF	32 440,87	32 118,60
<b>TOTAL CPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>32 440,87</b>	<b>32 118,60</b>
<b>PASSIF</b>	<b>5 990 797,87</b>	<b>6 150 932,19</b>

**FONDATION VICTOR DILLARD**

Siège social : 1 RUE DE BERRY  
41000 BLOIS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/08/2020

Aux membres du Conseil d'Administration,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation VICTOR DILLARD relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes seront arrêtés par le Conseil d'Administration le 09 Février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la Fondation. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois le 29 Janvier 2021  
Le Commissaire aux comptes



ORCOM AUDIT,  
Vincent COCUELLE  
Associé